



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, DELENCLOS Lorianne, SALON Jean-Michel, GROSSEMY Julie, BAUDERE Daniel, LHERMITTE Marie-Thérèse, THERON Rémi, RICHEL Catherine, ROGER Céline, HOTTE Anne, DEFENTE Clément.

Absent : Nicolas DEFRANSURE (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON)

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2020

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Rétrocession par l'Etat SANEF à la commune de 3 parcelles

Le maire explique que dans le cadre des terrains acquis pour la construction de l'autoroute A16 de 1990 à 1994 la SANEF rétrocède aux communes les parcelles qui sont sans utilité pour l'exploitation de l'autoroute.

Les parcelles ZD 58 (79ca), ZD 59 (1a79ca) et ZD 65 (61ca) sont concernées et situées le long de la route reliant le hameau de Buyon à la commune d'Hébécourt, au niveau de l'autoroute.

La commune avait déjà émis un avis favorable à la rétrocession par courrier en date du 25 août 2017.

La cession est à titre gratuit

Après avoir exposé les éléments, le maire demande à l'assemblée de délibérer quant à la rétrocession de ces 3 parcelles.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le maire à intégrer les parcelles ZD 58, ZD 59 et ZD 65 dans le domaine public
- Autorise le maire à signer l'acte de rétrocession à la commune et à effectuer les démarches administratives y afférentes.

3. Entretien des caniveaux

Jacques Lemoine présente le travail mené par la commission entretien des espaces verts.

Plusieurs possibilités ont été étudiées quant à l'entretien des caniveaux de la commune :

- L'achat d'une machine capable de gratter et balayer les caniveaux
- la passation d'un contrat de balayage avec la communauté de communes qui possède une balayeuse

- la passation d'un contrat avec l'entreprise SUEZ qui propose un balayage plus "agressif" que la balayeuse de la communauté de communes.

Devant les coûts présentés pour l'achat d'un outil ou la passation d'un contrat et le résultat espéré, la commission a décidé que les caniveaux seraient entretenus par les agents du service technique de la commune avec la possibilité de solliciter des passages de la balayeuse de la communauté de communes pour les caniveaux les plus réguliers. Du petit outillage va être acheté pour le service technique

4. Point sur les travaux du logement rue de la fontaine

Jean-Yves Legrand expose que les travaux sont presque achevés, il ne reste plus que la cuisine et le parquet à l'étage à poser, poses prévue le 21 juillet.

Il restera ensuite à installer le nouveau grillage et le portail d'entrée.

Une annonce va être déposée pour trouver des locataires, l'immeuble sera disponible à partir du 1er septembre 2020.

5. Système informatique de la mairie

Jean-Yves Legrand, après avoir fait un inventaire du parc informatique, présente au conseil municipal un projet informatique pour la mairie.

L'entreprise DBS (déjà en contrat avec la commune pour la location du photocopieur/imprimante/fax de la mairie) a été sollicitée.

La solution présentée est un contrat de prestation qui comprend l'installation de 4 ordinateurs OCTO (avec les logiciels bureautiques microsoft office), 4 écrans, une sauvegarde externalisée et interne sur NAS, la mise aux normes RGPD ainsi qu'un contrat de maintenance.

Les ordinateurs seraient loués à la commune qui en deviendrait propriétaire à la fin du contrat.

Jean-Yves Legrand précise que cette formule permet de déléguer complètement la gestion et la maintenance du parc informatique et permet de mettre aux normes RGPD toutes les informations de la mairie mais aussi d'utiliser les outils de la mairie de l'extérieur, ce qui peut-être intéressant en cas de confinement ou de télétravail forcé. Le coût de cette prestation est de 370€ HT par mois et la durée du contrat est de 5 années.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la solution présentée par l'entreprise DBS, autorise le maire à signer la proposition et à prévoir les crédits suffisants sur les budgets des années à venir.

En parallèle, Jean-Yves Legrand informe qu'il a étudié la possibilité d'installer un écran dans la salle du conseil municipal afin de faciliter la présentation de certains points aux élus. L'acquisition d'un écran LED qui sera relié par un câble HDMI à un ordinateur portable devrait être suffisante.

6. Mise en conformité protection foudre à l'église

Le maire informe que suite à un rapport réalisé par l'entreprise en charge du contrôle du paratonnerre de l'église il a été préconisé l'installation d'une deuxième descente cuivre pour le paratonnerre.

Cette deuxième descente rendue obligatoire par la norme NF C 17-102 de septembre 2011 ne l'est que si l'on est intervenu sur le système paratonnerre depuis.

Deux devis ont été demandés pour installer une deuxième descente de cuivre, l'entreprise INDELEC a proposé une offre à hauteur de 6 474€ HT et l'entreprise Expérience Cordiste pour un montant de 4 910€ HT.

Le maire propose de ne pas intervenir dans l'immédiat sur l'installation du paratonnerre car lors de la visite dans le clocher il est apparu qu'une poutre de la charpente, coté ouest du clocher était fortement fragilisée à cause d'une infiltration d'eau. Le versant ouest penche vers l'intérieur de l'église et menace de s'effondrer.

Un arrêté de péril va être pris et le bâtiment fermé au public. Dans l'immédiat des charpentiers vont être sollicités afin d'étayer la charpente du clocher et de la sécuriser. En parallèle les architectes des bâtiments de France vont être contactés afin d'établir un cahier des charges pour la rénovation de la charpente.

Le maire informe aussi que l'horloge de l'église est hors service suite aux récents orages, un devis de remplacement du mécanisme a été présenté par l'entreprise Horloge Huchez pour un montant de 1 255.74€ TTC. Un dossier a été ouvert auprès de l'assureur de la commune et il est proposé à l'assemblée d'attendre la rénovation de la charpente avant de procéder au changement de l'horloge pilote du clocher de l'église.

Le conseil municipal approuve la ligne de conduite quant à ces événements imprévus.

7. Demande d'exonération de loyer par le restaurateur rue Sire Firmin Leroux à Amiens "L'ail des ours"

La SAS instinct restauration qui loue le rez de chaussée de l'immeuble communal situé au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens a adressé au conseil municipal une demande d'exonération de son loyer pour la période de confinement suite à la crise sanitaire liée au COVID 19.

En effet le restaurant a dû fermer durant la période de confinement et la livraison de repas ne lui a pas permis de maintenir son chiffre d'affaire habituel qui a même été nul pendant le mois d'avril 2020.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'exonérer de loyer le restaurant "l'ail des ours" pour une durée de 3 mois (mars, avril et mai).

8. Désignation du correspondant élu au Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Le maire expose que le CNAS est une association au service des agents de la fonction publique territoriale, il propose à ceux-ci des aides au logement, des facilités de départ de vacances, des allègements de transport, des chèques réduction... la cotisation pour la commune était de 1 449€ en 2019.

Il est demandé à la commune de désigner un délégué élu pour représenter la commune auprès du CNAS.

Après délibération les membres de l'assemblée désignent à l'unanimité Frédéric Chivot pour cette mission.

9. Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS) en charge de la gestion de l'assainissement collectif et des travaux de réseau vient de l'élire président du syndicat. Le siège du SIAVS va être installé à la mairie de Plachy-Buyon.
- La mairie a été relancée pour un projet d'installation d'une antenne relai de la part de l'opérateur Orange visant à mieux couvrir la commune en téléphonie mobile. Cette fois l'implantation proposée se situe au bosquet de Camont. La mairie va donner un accord de principe afin de pouvoir lancer l'étude par l'opérateur mais un visuel sera demandé pour voir l'intégration dans le paysage de l'antenne depuis le hameau de Buyon.
- Le maire informe qu'il est sollicité par des mutuelles qui proposent à la commune de mettre en place une mutuelle communale qui pourrait permettre à des habitants de profiter de contrats groupe. Le conseil municipal indique qu'il ne souhaite pas donner suite.
- Les élections des conseillers municipaux qui participeront aux élections des sénateurs auront lieu impérativement le vendredi 10 juillet 2020, 3 élus titulaires et 3 suppléants sont à élire pour la commune de Plachy-Buyon. Les sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020.
- Un courrier recommandé a été adressé au propriétaire de l'immeuble situé 41 rue des clabaudois. En effet des tuiles menacent le domaine public et la sécurité des passants, une procédure de péril imminent sera engagée si des travaux ne sont pas réalisés.
- le RAL pour la couleur des lampadaires dans la résidence des coteaux est le gris anthracite.
- Jean-Yves Legrand informe qu'après plusieurs échanges avec monsieur Tordeux, le correspondant Orange pour la commune, la demande de mise en place de la télévision par internet est lancée, après un délai de prévenance de 6 mois elle sera opérationnelle pour la commune.
- Anne Hotte signale que l'éclairage public au hameau de Buyon ne fonctionne plus. Une demande d'intervention va être faite auprès de la FDE80 pour y remédier.
- Jean-Yves Legrand expose qu'il a rencontré l'adjudant Bernard de la gendarmerie d'Ailly sur Noye. Celui-ci propose à la commune d'installer le dispositif participation citoyenne. Il consiste à nommer une personne qui sera en charge de remonter à la gendarmerie les incivilités ou suspicions d'infractions. Après échanges, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.
- Suite au conseil d'école et aux demandes des parents d'élèves, Lorianne Delenclos demande si la commune pourrait ressemer du gazon à l'école si la communauté de communes n'intervenait pas. Le maire répond par l'affirmative.
- Jacques Lemoine demande l'achat de 3 panneaux pour interdire l'accès aux chiens dans le cimetière. Des déjections canines sont régulièrement retrouvées. Le règlement devra être modifié en ce sens.

- Jacques Lemoine souhaite qu'un formulaire de demande soit édité lorsque des tables/chaises sont prêtées à des habitants. Le formulaire va être créé.
- Céline Roger demande s'il est possible de faire nettoyer le terrain de pétanque dans le bas du village. Cette tâche sera prévue dans le planning du service technique.

Sans autre remarque ou information, la séance est levée à 21h50.